

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2021**

Présent-e-s	M.	Martin BARCELLINI, Président
	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	Mme	Nicole ROEHRICH
Conseil administratif	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire-générale

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de M. Christian Rupp, en remplacement de Mme Julie Rieder, démissionnaire
7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Julie Rieder)
8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux
9. DM 890 – Crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa en complément du plan directeur communal
10. P DM 894 – Crédit d'investissement de CHF 40'500.- TTC pour la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de Cressy
11. P DM 895 – Crédit d'investissement de CHF 104'000.- TTC pour la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et la mise aux normes
12. P DM 896 – Crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC pour la réfection des chaussées /phase 2/2021
13. P DM 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, places de jeux et terrains de sport
14. R 169 – Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux, déposée par Christian Marti et Martin Barcellini
15. M 140 – Des espaces verts aux Cherpines et au Vuillonex, déposée par Nathalie von Gunten-Dal Busco, Barbara Marini-Lopes-Silverio, Nicolas Fournier et Rocco De Luca
16. P R 178 – Projet de résolution pour la réalisation du parc du Vuillonex, présenté par le CA
17. M 173 – Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la commune, déposée par Nicolas Fournier, Floriane Schmidt et Paul Eugster
18. M 174 – Pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques sur la commune de Confignon, déposée par Xavier Francey, Nicole Roehrich et Isabelle Stoffel
19. R 175 - Couvrons l'autoroute à l'occasion de la construction de la 3<sup>ème</sup> voie, déposée par Félicien Mazzola, Martin Barcellini, Xavier Francey et Floriane Schmidt
20. M 176 – Le 8 mars, c'est toute l'année, déposée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier
21. M 177 – Confignon, terre d'accueil, déposée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier
22. PE – Pour des nuits tranquilles / une vie tranquille à Bernex Confignon
23. PE – Sauvons le parc des Evaux
24. Questions
25. Propositions individuelles et divers
26. Naturalisation (huis clos)

**Le Président** ouvre la séance du 9 mars 2021 et annonce que la séance sera retransmise.

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** annonce une demande d'ajout à l'OJ sous forme de résolution urgente relative à un pavillon scolaire devant l'entrée du cycle du Vuillonex. Il demande de voter pour ajouter ce point à l'OJ.

**M. Kormann** explique que VdG ne désire pas ajouter ce point et que ce procédé qui inscrit des points 3 jours avant le CM est cavalier et n'a pas permis de vérifier les informations transmises. Il est donc préférable d'ajourner ce point et de le reporter à l'OJ du prochain CM.

**M. Fournier** communique que le PDC s'oppose également à l'urgence sur ce dossier et pour les mêmes raisons évoquées par VdG. De plus, un préavis a déjà été rendu par le CA, il n'y a donc pas d'urgence véritable.

**M. Mottier** rappelle que l'urgence est très importante, car cette autorisation a bien reçu un préavis négatif du CA, mais l'autorisation reste néanmoins sur le point d'être délivrée et ce, pour une durée illimitée. Il est donc essentiel que le CM puisse montrer sa volonté de ne pas accepter un bâtiment définitif et d'appuyer la demande pour un bâtiment provisoire dans un projet définitif.

**Mme von Gunten-Dal Busco** confirme que le projet soumis ne comporte pas la dernière étape de vendredi dernier, à savoir le dépôt par le CA d'un préavis défavorable et demandant que le projet soit provisoire.

**Le Président** propose de voter sur un ajout de ce point à l'OJ.

**L'ajout de cette résolution en urgence à l'ordre du jour est refusé par 6 pour, 10 contre et 1 abstention.**

**Le Président** propose de voter maintenant sur l'OJ tel qu'envoyé.

**M. Tournier** fait remarquer que VdG trouve particulier de voter une résolution sur les Eaux ce soir alors que de nombreux pétitionnaires ont fait valoir des demandes relatives à cette installation. En conséquence, VdG demande d'ajourner le vote sur cette résolution, le temps d'entendre les pétitionnaires.

**M. Marti** ajoute que la demande des pétitionnaires est claire et va dans le sens de la résolution déposée par Demain Confignon. Elle est tout à fait appropriée aujourd'hui.

**Le Président** propose de voter sur l'ajournement de la R 169, point 14 de l'OJ.

**L'ajournement du point 14 est refusé par 5 pour, 11 contre et 1 abstention.**

**Le Président** propose de voter maintenant sur l'OJ tel qu'envoyé.

**L'OJ est accepté à l'unanimité.**

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021**

**Mme Uldry Frossard** demande en page 11, 1<sup>er</sup> §, 6<sup>e</sup> ligne : « ...l'indice pouvait s'élever jusqu'à 48%, voire 60% pour les parcelles de plus de 5'000 m<sup>2</sup>. »

**M. Mazzola, page 19, milieu du dernier §** : « ...le président de cette CACRI nous demande... »

**Le procès-verbal du 2 février 2021 tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité.**

### 3. Communications du bureau

**M. Barcellini** transmet les informations suivantes :

- Courrier relatif aux suppléants : a été envoyé à M. Cerrutti et merci à l'administration pour son aide à la rédaction de ce courrier.
- Genève région télévision : question reçue de M. Honoré dans le cadre du reportage intitulé « Le service après-vente de l'actualité ». L'association des journalistes professionnels Impressum a dénoncé une violation de presse. *Le Président lit le texte et les questions posées.* Après consultation du Bureau, une réponse commune a été envoyée et a communiqué notamment que la diffusion via youtube était provisoire, le temps de trouver une solution pérenne.
- Courrier primo-coopérative Confluence : adressé au CM et au CA désirant connaître la position de la commune sur les primo-coopératives, et plus précisément sur le projet des Hutins et sur les projets relatifs à la parcelle 11610, mais aussi sur d'autres parcelles susceptibles d'être mises en DDP. Une réponse sera faite, une fois établie la politique du logement de la commune.
- Courrier de T. Apothéloz relatif à l'adoption de la loi 12785 par le Grand Conseil : adressé aux maires, aux adjoints des communes, aux présidents des CM et aux membres des CA. Il a « forwardé » ce courrier, mais communique sa teneur principale : l'ACG a demandé l'été dernier de modifier l'art. 131 LAC en vue de prolonger de 3 ans le délai autorisant les communes à présenter un budget déficitaire, sans avoir à présenter un plan de retour à l'équilibre. *Il lit le courrier.*
- Courrier relatif à du tapage nocturne au Vuillonex : adressé par un habitant au CM demandant d'accorder toute attention à ce sujet. La commune a déjà reçu le signataire et plusieurs habitants et après avoir échangé avec lui, il ressort que la rapidité et la qualité de la réponse ont été très appréciées.
- Copie d'un courrier de l'ASC adressé à M. Hodggers : relatif à l'installation de containers dans la plaine de l'Aire qui tend à devenir un no man's land. La dernière demande d'installation a été refusée, et par la commune, et par la FTI.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

**M. Francey** informe que la commission s'est réunie conjointement avec la CAM et la CSSV le 2 mars, afin de traiter la motion 167 pour la création d'une patrouille scolaire à Confignon. Une présentation de Mme Ritter de la police municipale de Bernex a été faite, ainsi que sur une campagne « Aller à l'école à pied ». Une prochaine séance est prévue fin mars, conjointe avec la CAM, pour auditionner l'ATE.

#### ▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

**M. Mazzola** informe que la commission s'est réunie conjointement avec la CSSV et la CCC, le 9 février, sur le volet culture, sport et intercommunalité du futur PDCOM. Puis, toujours le 9 février, la commission a examiné la PDM 890 pour un crédit de CHF 40'000.- destiné à une stratégie de la zone villa. Enfin, le 2 mars, réunion conjointe avec la CFAS et la CSSV au sujet de la patrouille scolaire.

#### ▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

**M. Reverchon** indique que la commission s'est réunie le 23 février, elle a traité du volet environnement du PDCOM, soit les fiches E01 à E06, à l'exception de la E04, spécifique à l'énergie. Plusieurs points ont été discutés comme la gestion des eaux grises des Cherpines, la conservation de l'Aire comme réservoir de biodiversité. Le principe de la plantation d'un arbre pour chaque nouvel habitant a été retenu, ainsi que celui d'une maison de l'Aire, pour

sensibiliser le public. Puis les discussions ont porté sur l'Eco-parc et la gestion des déchets aux Cherpines.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

**M. Kormann** informe que la commission s'est réunie le 23 février, conjointement avec la CDEE pour sa 1<sup>ère</sup> partie et pour accueillir MM. Gay et Girasoli, respectivement directeur des Evaux et responsable des infrastructures du canton, dans un 2<sup>e</sup> temps. Après un moment d'échanges, chaque commission s'est retirée de son côté et la CCE a préavisé défavorablement le soutien à la R 169. Un rapport a été adressé en ce sens, ainsi qu'un rapport de minorité.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

**Mme Tornare** informe que la commission s'est réunie les 2 février et 9 février conjointement et tout a déjà été dit par N. Fournier et F. Mazzola.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

**M. Fournier** informe que la commission s'est réunie 3 fois : le 9 février à 18h30 à l'occasion d'une commission conjointe déjà évoquée pour traiter du PDCom, puis à 20h30 pour aborder le sujet de la convention cadre qui lie la commune avec la Fédération genevoise de coopération. Le financement des aides pour les projets à l'étranger faisait jusqu'il y a peu l'objet d'une convention qui prévoyait qu'un 50% de la ligne budgétaire pour les projets à l'étranger était alloué à la Fédération qui les distribuait ensuite aux projets qu'elle portait. Suite à la décision du CM de couper dans le budget de l'aide à l'étranger, une discussion a dû être menée sur le maintien et l'amplitude de cette convention. La CSSV a arrêté un principe selon lequel CHF 10'000.- seraient alloués à des projets à l'étranger dans lesquels des confignonnais seraient investis, et le solde, soit à ce jour ~CHF 30'000.-, remis à la Fédération pour des projets à l'étranger.

La commission s'est également penchée sur la pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques et une audition du 1<sup>er</sup> pétitionnaire est prévue. Enfin, la CSSV s'est réunie la semaine dernière pour traiter de la motion sur la patrouille scolaire. Les discussions sont en cours et une audition de l'APEPS est envisagée.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que la FPE s'est réunie le 3 février pour discuter l'impact du salaire minimum dans la crèche impliquant une revalorisation des salaires inférieurs à 23frs/h et les conséquences sur les comptes de la fondation. D'autres points touchant à des personnes dans la crèche ont été évoqués, ainsi qu'un point de situation avec Aire-la-Ville, qui construit une crèche. Une fondation Confignon-Aire-la-ville est prévue et les statuts de la FPE ont été acceptés par le Conseil d'Etat.

▶ **Fondation du logement (FL)**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que le CdF s'est réuni le 24 février pour une présentation du projet des 7-9 Hutins afin d'assurer un niveau de connaissance équivalent des membres. La FL reprend le dossier et la première étape sera de disposer d'un plan financier.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

**Mme Gabus-Thorens** indique que le FMV s'est réuni les 23 février et 1er mars pour continuer la recherche d'une œuvre d'art à installer dans la commune. Quatre artistes et leurs œuvres ont été présentés, choisis par les membres du FMV. Deux d'entre eux ont été pré-choisis et une rencontre a été décidée pour transmettre nos souhaits et choisir le lieu où cette œuvre sera installée.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 23 février pour une visite du parc et le 2 mars pour faire le point sur l'accueil du Servette. Ont été évoqués les projets d'utilisation des terrains de football, ainsi qu'un point sur l'ouverture du restaurant. Il semble que les délais et le budget pourront être tenus. Enfin, a été accepté pour une période test d'un mois, le passage des chevaux du manège au travers du parc.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV ne s'est pas réuni.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe sur les points suivants :

- Séances du CM : à la question posée de savoir si ces séances allaient rester sur youtube, elle répond que le problème avec youtube est que les objets ne sont pas supprimables, mais dès que le site de la commune sera refait, il sera possible d'avoir une plate-forme que nous maîtriserons. Patience donc.
- Social : problèmes engendrés chez les jeunes par le COVID avec de la souffrance et des difficultés. La commune a décidé d'apporter un appui financier à la FASE pour accompagner les jeunes en difficulté à travers des projets nouveaux et destinés à maintenir le lien.
- Culture – événements annulés : divers essais pour recréer des occasions de rencontres, notamment en groupes de 5 personnes sont en cours. Ils sont très appréciés.
- FPE – impact du salaire minimum : un dépassement budgétaire est à prévoir.
- Aide extraordinaire pour les migrants en fuite dans les Balkans : le CA a voté une aide de 50cts par habitant.
- Courrier d'habitants relatif à des nuisances sonores : une réunion a eu lieu avec la présence de toutes les parties pour entendre les professionnels, les habitants du quartier, ainsi que 2 conseillères administratives.
- Budget 2021 : suite à la démission d'une conseillère de CapEmploi, 10% de taux d'activité supplémentaires ont pu être dégagés, pour une augmentation très minime des charges. Le conseil des communes qui participent à CapEmploi a accepté cette augmentation.
- Culture : le FIFDH est en cours, il est possible de voir un film en s'inscrivant sur internet.

### Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard transmet les informations suivantes pour son dicastère :

- AFC : les recettes fiscales pour les comptes 2020 montrent un revenu pour les personnes physiques supérieur de CHF 685'000.-, mais aussi CHF 100'000.- en moins pour les personnes morales. Les comptes 2020 seront présentés lors de la prochaine séance du CM.
- Taxe professionnelle communale : le CA a décidé d'approuver la circulaire de l'ACG, celle-ci propose une période de taxation sur les chiffres d'affaires des sociétés qui bénéficiaient de statuts fiscaux avant la réforme fiscale des entreprises.
- Personnel : les collaborateurs de l'administration qui ne bénéficient pas encore d'ordinateurs portables en seront équipés, vu l'obligation de télétravail.

- PLQ Cherpines : le COPIL a eu lieu le 2 mars dernier. Deux décisions importantes : pour l'école du secondaire II, l'entier du périmètre est conservé sans MZ et sans report des droits à bâtir, pour l'école primaire, le périmètre est élargi de 5'000m<sup>2</sup> à 9'600 m<sup>2</sup>, mais les immeubles de 6 étages subsistent au nord du préau. Les droits à bâtir seront répartis sur les autres pièces urbaines. La proposition de Confignon de conserver l'entier du périmètre, sans report des droits à bâtir, n'a pas été retenue. L'école étant trop petite au regard du nombre de logements prévus aux Cherpines, le COPIL a décidé d'adapter le rythme de construction des nouveaux logements en fonction de la capacité d'accueil scolaire du quartier. Cette disposition sera prévue dans une convention. Des discussions sont en cours avec la commune de PLO pour trouver un accord de gestion intercommunale des élèves aux Cherpines.
- Mobilité : la commune de Bernex va entreprendre des travaux pour la mise en zone 30 de la rue de Bernex, du coteau et du chemin du vignoble. Pour Confignon, CITEC a entamé des démarches pour introduire le régime 30 sur les chemins du coteau, afin d'assurer une cohérence des chemins de Bernex et de Confignon.
- Police municipale : une campagne « A pied à l'école » sera lancée après les vacances de Pâques pour l'école de Confignon, et en septembre, pour l'école de Cressy. Sur plusieurs itinéraires, les agents de la police municipale donneront rendez-vous aux enfants et les accompagneront à l'école, dans le but de promouvoir ce mode de mobilité et de les sensibiliser aux comportements à adopter dans la circulation routière.

#### **Communications de Mme von Gunten-Dal Busco**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe des points suivants :

- 1.- Antenne 5G Cherpines : le requérant a déposé un recours contre le refus d'autorisation. La commune a fait savoir qu'elle souhaitait intervenir dans la procédure.
- 2.- Tram 15 : les travaux de prolongement de la ligne ont commencé il y a 2 semaines pour une mise en service en 2022. Un arrêt est prévu sur la future Place des Cherpines, mais ne sera pas aménagé avant le développement urbain du projet. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune.
- 3.- COPIL Cherpines du 2 mars : a été acté l'inclusion du PLQ Cherpines comme projet pilote du référentiel genevois pour les projets urbains. Cette démarche vise à avoir une cohérence des ambitions environnementales du projet tout au long du processus.
- 4.- CO du Vuillonex : l'autorisation de construire pour l'installation d'un pavillon sur l'emplacement du garage à vélos a d'abord fait l'objet d'une demande provisoire pour laquelle le CA a émis un préavis défavorable. Puis, une erreur de terminologie dans l'intitulé de la requête a été communiquée, transformant le provisoire en définitif. Finalement, la commune a été sollicitée pour un nouveau préavis et le CA a émis un nouveau préavis défavorable, confirmant que la réalisation d'un bâtiment provisoire d'une durée de 10 ans était demandée.
- 5.- Préau de Cressy : les travaux ont commencé il y a quelques semaines et tout sera fait pour que ceux-ci soient terminés pour les vacances d'été.

#### **6. Prestation de serment de M. Christian Rupp, en remplacement de Mme Julie Rieder, démissionnaire**

**Le Président** le salue. Il lit la formule consacrée et **M. Christian Rupp** répond « Je le promets » en levant la main droite.

**Le Président** lui souhaite la bienvenue et indique que le CM comporte maintenant 18 votants.

## 7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Julie Rieder)

Le **Président** propose alors de passer au remplacement de **Mme Rieder** dans les commissions et fondations et il passe la parole à **M. Marti**, pour les propositions de remplacement de Demain Confignon.

**M. Marti** propose que **M. Rupp** reprenne toutes les représentations de **Mme Rieder**.

Le remplacement des représentations de commissions de Mme Rieder par M. Rupp est accepté à l'unanimité.

## 8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux

Le **Président** demande si quelqu'un souhaite procéder à un changement, sachant que **Mme Rieder** ne siégeait dans aucune fondation.

Aucun changement n'est demandé.

## 9. DM 890 – Crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC, destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa en complément du plan directeur communal

**M. Mazzola** explique que la CAM a examiné cette demande qui s'inscrit dans le travail de PDCom avec la définition d'une stratégie zone villa demandée par le canton pour décembre 2022. Le travail sur le PDCom est déjà largement entamé, d'où la demande d'un crédit complémentaire pour la zone villa devant définir des critères précis et propres à notre commune sur la densification de la zone villa. La discussion a porté essentiellement sur les critères politiques de cette stratégie. Deux questions restent ouvertes : la possibilité, ou non, de demander un émolument administratif pour un préavis de la commune lors de demande d'autorisation et la conformité aux marchés publics pour ce mandat, sachant qu'un montant global de CHF 150'000.- a été prévu pour l'ensemble du PDCom. Enfin, une étape intermédiaire a été proposée, de revenir vers la commission avec les premiers éléments de stratégie pour en discuter les axes et les critères politiques, avec une séance agendée au 1<sup>er</sup> juin 2021. Moyennant cette étape intermédiaire, la commission préavise favorablement et à l'unanimité cette DM 890.

**Mme Uldry Frossard** répond sur les marchés publics que les montants sont en deçà de ceux fixés par les AIMP. Concernant la question des émoluments, il faudra se renseigner auprès du canton.

**Mme Schmidt** tient à dire que le PDC soutient ce projet et que le montant correspond tout à fait aux prestations prévues.

Le **Président** passe au vote.



Législature 2020-2025  
Délibération N° 890  
Séance du Conseil municipal du 9 mars 2021

**CREDIT D'ETUDE DE CHF 40'000.- TTC, DESTINE A LA REALISATION D'UNE STRATEGIE DE DENSIFICATION DE LA ZONE VILLA EN COMPLEMENT DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Vu le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 9 juin 2015,

Vu le Plan directeur communal 2006 en vigueur adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2006 et par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006,

Vu la délibération DM 787 datée du 19 juin 2018 pour un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC destiné à la révision du Plan directeur communal et à la révision du Plan directeur des énergies,

Vu la résolution Plan directeur communal dans sa version 0 (R 145) déposée le 3 mars 2020,

Vu le nombre important de demandes de dérogations en zone 5 pour l'application de l'article 59 alinéa 4 LCI et la nécessité de se doter d'un instrument permettant d'évaluer les différents projets,

Vu le moratoire de novembre 2019, visant à suspendre l'application de l'article 59 alinéa 4 LCI permettant aux propriétaires de densifier leur parcelle en zone villa à titre dérogatoire au-delà de l'indice d'utilisation au sol fixé à 0.25,

Vu l'exigence de l'office de l'urbanisme afin que les communes se dotent d'une stratégie de la zone 5 comme partie intégrante des plans directeurs communaux (PDCom) 2<sup>ème</sup> génération,

Vu, le préavis de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 09.02.2021

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'une stratégie de densification des zones villas en complément au projet de révision du Plan directeur communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.- TTC à la délibération N° 787 adoptée le 19 juin 2018, destiné à couvrir les montants d'étude y relatifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 40'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.200.52900.000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 40'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.200.332 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif de l'an 2022 à 2026 ».
5. D'approuver le crédit complémentaire de CHF 40'000.- portant ainsi le crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des énergies de CHF 170'000 à CHF 210'000.00.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 890 est acceptée à l'unanimité.**

**10. P DM 894 – Crédit d'investissement de CHF 40'500- TTC pour la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de Cressy**

**Mme von Gunten-Dal Busco** souhaite simplement compléter l'exposé des motifs en expliquant en quoi ces travaux sont nécessaires pour la sécurité des utilisateurs de l'école de Cressy. Très concrètement, si une personne se blesse dans l'école de Cressy, personne ne peut appeler les secours depuis l'école, il faut impérativement sortir de l'école pour ce faire. D'où l'importance de ces travaux.

**Mme Gabus-Thorens** ajoute pour répondre à des questions posées que l'usage de téléphones fixes ne résout pas l'entier des problèmes.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Stoffel** comprend le problème, mais le PLR s'étonne du montant de l'investissement demandé et s'interroge sur les raisons de cette problématique dans un bâtiment récent (2006). La question se pose de savoir comment l'école a fonctionné ces 15 dernières années ? Un renvoi en CCE est donc demandé pour une étude du dossier.

**M. Knight** indique que VdG souhaite également un renvoi en CCE afin d'étudier de potentielles alternatives.

**M. Fournier** informe que le PDC est favorable à un vote sur le siège, l'exposé des motifs étant assez détaillé et les problématiques de sécurité mises en avant, nécessitent une réponse rapide.

**M. Kormann** souhaite rappeler que les séances ordinaires sont convoquées à la suite du travail du Bureau et que les documents nécessaires à la préparation du CM doivent y être joints au minimum une semaine avant. Or, en l'occurrence, une partie des documents n'a été disponibles que le 5 mars et il rappelle que nous sommes le 9 et qu'il y a eu un week-end au milieu... Ces documents n'ont donc pas pu être étudiés lors de nos caucus, il n'est donc pas possible de participer à un vote sur le siège, les conditions n'étant pas réunies pour cela.

**Le Président** propose de passer aux votes sur le siège d'abord, puis sur le renvoi en CCE.

<p><b>Le vote sur le siège est refusé par 3 pour et 15 contre.</b> <b>Le renvoi en CCE est accepté à l'unanimité.</b></p>
---

**11. P DM 895 – Crédit d'investissement de CHF 104'000.- TTC pour la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et mise aux normes**

**Mme von Gunten-Dal Busco** souhaite compléter l'exposé des motifs en rappelant les motivations de cette DM. Nos bâtiments communaux vieillissent et si l'entretien et la rénovation peuvent se faire au cas par cas, une planification semble plus judicieuse, non seulement pour le volet financier, mais aussi pour éviter d'avoir à réagir dans l'urgence. L'idée est donc de faire un scanner des bâtiments communaux pour en connaître l'état et mieux planifier les travaux selon leur urgence. Sans parler des aspects écologique et économique. Puis, concernant la société retenue pour cet audit complet, elle souligne son montant raisonnable, comprenant un diagnostic amiante, ainsi que les bons retours d'autres communes ayant recouru à ce prestataire. Pour toutes ces raisons, elle recommande d'accueillir favorablement cette DM.

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Reverchon** propose un renvoi en CCE.

**M. Mazzola** indique que VdG prévoit aussi un renvoi en CCE, mais également de la traiter rapidement et non de manière conjointe avec la CFAS, vu l'importance du montant qui a d'abord étonné, s'agissant du patrimoine administratif de la commune. La planification proposée est cependant bienvenue, ainsi que l'élément de lutte contre l'urgence climatique. Un renvoi, non conjoint, en CCE et CFAS est demandé.

Le Président passe au vote sur un renvoi en CCE et en CFAS.

**Le renvoi en CCE est accepté à l'unanimité.  
Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité.**

**12. P DM 896 – Crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC, pour la réfection des chaussées / phase 2/2021**

**Mme von Gunten-Dal Busco** rappelle qu'il s'agit du volet N° 2 du rapport Ertec, sorti sous l'ancienne législature. Vu l'importance des montants, 3 phases avaient été prévues sur 3 ans. La première a été réalisée l'an dernier et aujourd'hui en phase 2, les chemins concernés figurent dans l'exposé des motifs. Il est recommandé d'accueillir favorablement cette DM.

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Fournier** propose, compte tenu qu'il s'agit du volet N°2 d'une longue série de délibérations et de l'étude déjà examinée lors de la précédente législature, un vote sur le siège. Tous les aspects techniques ont déjà été examinés et le PDC estime le projet mûr pour être voté ce soir.

**M. Francey** partage cet avis et ne voit pas l'intérêt de renvoyer en commission.

**M. Kormann** ajoute aller aussi dans le sens d'un vote sur le siège, mais tient à relever des imprécisions dans l'exposé des motifs, un certain nombre de choses laissées ouvertes et dont il faudrait parler.

**M. Mottier** salue ce plan d'investissement et Demain Confignon propose un renvoi en CCE afin de mettre tout le monde au même niveau d'information sur les travaux envisagés.

**Le Président** passe au vote sur le siège.

**Le vote sur le siège est accepté par 10 oui, 7 non et 1 abstention.**

**M. Kormann** rappelle qu'il s'agit bien de la suite de décisions précédentes et notamment de celle d'il y a moins d'une année, le 28 mai 2020. En revanche au niveau du phasage, il aurait apprécié que cet historique soit rappelé, car selon les PV de mai 2020, une option en 2 phases avait été privilégiée. Et c'est sur cet argument que la 1<sup>ère</sup> phase devisée à CHF 400'000.- avait été augmentée à CHF 490'000.- et acceptée par le précédent CM. Il aimerait donc comprendre d'où viennent ces 3 phases aujourd'hui ?

D'autre part, les montants totaux équivalant à un million n'apparaissent pas dans cet exposé des motifs. Tenant compte du fait que la 1<sup>ère</sup> phase était de 490'000.- et que l'on demande de préavisier 300'000.-, est-il possible de confirmer que la 3<sup>e</sup> phase programmée pour 2022, sera bien de CHF 210'000.- ? Si cela est bien le cas, il demande pourquoi la planification financière présentée dans l'exposé des motifs, court de 2020 à 2025 ?

Puis, à l'avant-dernière page, la proposition du CA est de faire voter CHF 300'000.- pour une réfection des chaussées, phase 1/2020, ce qui est manifestement faux. Il demande donc des précisions sur :

- combien de phases en tout sont prévues
- y a-t-il bien CHF 210'000.- en moins sur le projet initial
- et si c'est le cas, comment cela sera-t-il planifié sur les investissements de l'an prochain ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond que pour la 1<sup>ère</sup> question, il s'agit de 3 phases, la réponse suivante est que le montant initialement prévu ne sera pas modifié et qu'en 2021, les 300'000.- correspondent à la DM présentée aujourd'hui et pour la dernière phase en 2022, 200'000.- sont prévus. Concernant ensuite la remarque relative à l'avant-dernière page, il s'agit d'une erreur de plume et enfin, dans la dernière page, sous le poste maintenance par des tiers 3'000.-, elle précise que cela n'est pas un poste supplémentaire qui vient s'ajouter au budget maintenance des routes. Cela représente la part de la ligne budgétaire dévolue à ce projet-là. Il n'y a donc aucune augmentation du budget.

**M. Kormann** la remercie et relève encore à la 1<sup>ère</sup> page que l'amortissement est prévu à la 1<sup>ère</sup> année d'utilisation du bien estimé et il demande s'il est bien raisonnable d'amortir en 2021, ou s'il s'agit aussi d'un copié-collé malheureux et qu'il faut comprendre 2022 ?

**Mme Khaghani** explique que c'est la fin des travaux qui détermine la date où l'on peut commencer à amortir, si les travaux se terminent en 2020, c'est 2021 et ainsi de suite.

**Le Président** propose de passer au vote la délibération.



Législature 2020-2025

Délibération N° 896

Séance du Conseil municipal du **9 mars 2021**

**DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT de CHF 300'000.- TTC pour la réfection des chaussées / phase 2 - 2021**

Vu les besoins en matière d'entretien des chaussées,

Vu la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958,

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 5 abstentions sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 300'000.- TTC destiné à la réfection des chaussées de la phase 2/2021
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 6150.830.50100.000 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 300'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 896 est acceptée par 13 oui et 5 abstentions.**

**13. P M 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, places de jeux et terrains de sport**

**Mme Uldry Frossard** explique que plusieurs communes du canton disposent déjà d'un règlement d'usage des espaces publics. Ce règlement nous permettra de mieux définir un certain nombre d'éléments, notamment les heures d'ouverture/fermeture des préaux d'écoles, parcs, places de jeux, ainsi que des comportements à adopter pour protéger la faune et la flore. Mais aussi pour lutter contre les déchets sauvages et le bruit. Il apportera aussi des éléments sur l'accès des chiens aux parcs publics, des précisions sur les véhicules autorisés et enfin les sanctions prévues.

Les APM interviennent quotidiennement dans les espaces publics communaux, mais en l'absence d'un règlement sur leurs usages, ils ne sont pas à même d'agir efficacement. Le CA propose donc ce règlement pour un meilleur usage des lieux publics.

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Peradotto** propose de renvoyer à la CSSSV pour se pencher sur les aspects du vivre ensemble.

**Le Président** propose de passer au vote.

**Le renvoi en CSSV est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

#### **14. R 169 – Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux, déposée par Christian Marti et Martin Barcellini**

**Le Président** rappelle que cette résolution avait été renvoyée en commissions CCE et CDEE, que la Fondation des Evaux avait été reçue avant une délibération séparée. Il y a donc 2 rapports et il donne la parole au président de la CCE pour la lecture du rapport majoritaire.

**M. Kormann** informe que les membres de la commission se sont exprimés lors d'un tour de table avec principalement des arguments relatifs à la mobilité, à l'impact des constructions, à la protection du site, la dynamique sportive et à la pesée à opérer entre l'utilisation d'un bien public et les nuisances apportées aux riverains. Un rapport de minorité a été annoncé qui développe l'essentiel de ces points. A une courte majorité, la CCE préavise négativement le soutien à cette résolution et propose au CM de la rejeter.

**Le Président** propose de continuer avec le rapport de minorité de la CCE.

**M. Marti** rappelle que les représentants de l'Etat, de l'académie du Servette et de la Fondation des Evaux ont présenté leur projet aux conseillers communaux et il passe à la lecture des arguments des commissionnaires minoritaires. En conclusion, les 3 commissionnaires minoritaires considèrent que le canton doit trouver une autre solution que les Evaux et qu'aucun des bénéficiaires annoncés pour la commune ne justifie les désagréments conséquents qui en résulteraient pour le quartier de Cressy. Pour ces raisons, les commissionnaires minoritaires recommandent d'accepter cette résolution.

**Le Président** propose de passer maintenant à la lecture du rapport majoritaire de la CDEE, qui sera suivi d'un rapport de minorité.

**M. Reverchon** présente les arguments des commissionnaires en faveur de cette installation en citant les investissements prévus comme le remplacement des projecteurs sur les terrains de football, la réorganisation des parkings et une meilleure mutualisation des terrains de football. Parmi les arguments défavorables, il cite une procédure peu transparente qui joue sur l'urgence de la situation, une installation présentée comme temporaire mais à fort risque de s'éterniser, une mobilité qui va fortement augmenter engendrant d'importantes nuisances. La recommandation de la commission est de préaviser favorablement la R 169. Un rapport de minorité sera rédigé.

**M. Tournier** demande pourquoi refuser de s'opposer à l'installation de l'académie du Servette aux Evaux et il passe à la lecture du rapport de minorité qui énumère les aspects favorables et défavorables et conclut en proposant de refuser la résolution et de faire confiance à la Fondation des Evaux et au CA pour représenter au mieux les intérêts de Confignon.

**M. Eugster** estime que ce rapport de la CDEE reflète bien la position du PDC de laisser la Fondation des Evaux continuer et consolider l'excellent travail réalisé jusqu'à ce jour en laissant le département concerné continuer à travailler à l'amélioration du plan de mobilité. Le PDC appelle donc à voter contre le non, donc sur le siège.

**Le Président** propose de passer au vote sur le siège.

**Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.**

**M. Reverchon** rappelle que ce soir, on ne décide pas de dire si on est pour ou contre le football, mais bien pour parler des intérêts des confignonnois. Il ne s'agit pas uniquement du Servette, mais d'un pôle cantonal pour le football qui va forcément apporter des nuisances (augmentation du trafic, des places de parkings) donc d'un grand risque d'abaissement de la qualité de vie aux abords des Evaux. La pression est grande et Confignon ne peut pas tout accepter du canton. Enfin, les mesures cosmétiques annoncées pour les arbres ne doivent pas nous leurrer, la biodiversité fera les frais de ce projet et merci de bien y réfléchir et d'accepter cette résolution.

**M. Mazzola** souhaite insister sur l'aspect mobilité qui suscite de grosses inquiétudes, mais qui est un sujet antérieur à l'arrivée du Servette. VdG aimerait insister sur le fait que ce projet pourrait aussi être une manière d'améliorer la mobilité. La conseillère administrative, membre de Demain Confignon, devrait s'en emparer afin de réguler la mobilité dans le quartier de Cressy. On n'approuvera pas cette résolution, mais on attend vraiment des mesures de modération du trafic, spécialement sur les week-ends.

**M. Marti** complète au niveau de la mobilité en précisant que la FE a communiqué qu'un peu plus de 40 groupements sportifs ou associatifs s'entraînent aux Evaux et que l'arrivée du Servette FC allait leur donner un élan pour qu'ils continuent à se développer. Il y a déjà 80'000 utilisateurs réguliers auxquels s'ajouteront ceux de Bernex-Est et des Cherpines. Sur les week-ends, il y aura entre 3 et 6 matches simultanément, ce qui fera aussi beaucoup de véhicules qui passeront par Cressy sur très peu de temps.

**M. Tournier** tient à préciser que c'est bien l'académie du Servette qui viendrait s'installer, et pas le pôle football qui représente plus de joueurs.

**M. Marti** rappelle qu'il y a 11 sièges au CA de la FE, mais 1 seule représentante de Confignon.

**Mme Stoffel** souhaite réitérer sa confiance au CA, le PLR le soutient et appelle à voter contre cette résolution de Demain Confignon.

**Mme Froidevaux** note qu'au niveau de la mobilité, plusieurs préavis défavorables ont été donnés au niveau d'autres communes notamment le CA d'Onex, et aussi à Bernex. Puis, au niveau du vote, elle demande un vote nominatif.

**Le Président** propose de voter sur le vote nominatif, puis de passer au vote de la résolution.

**Le vote nominatif est accepté par 12 voix pour.**

**La R169 est refusée par 7 oui, 10 non et 1 abstention.**

**POUR : M. Barcellini, P.-A. Mottier, F. Reverchon, C. Marti, C. Froidevaux, Y. Tornare, C. Rupp.**

**CONTRE: F. Mazzola, X. Francey, I. Stoffel, P. Eugster, F. Schmidt, J. Peradotto, Q. Knight, V. Tournier, J.-C. Kormann, J. Leutwyler**

**ABSTENTION: N. Fournier**

**15. M 140 – Des espaces verts aux Cherpines et au Vuillonnex, déposée par Nathalie von Gunten-Dal Busco, Barbara Marini-Lopes-Silverio, Nicolas Fournier et Rocco De Luca**

**M. Mazzola** rappelle qu'une audition commune s'est tenue en visio conférence et qui s'est révélée très constructive. La CAM préavise favorablement et à l'unanimité cette motion.

**Le Président** propose avant de continuer de lire la proposition d'amendement faite.

**M. Reverchon** lit la proposition d'amendement à la motion 140 et incite le CM à la voter. Il propose un vote sur le siège.

**Le Président** passe au vote sur le siège, suivi des votes sur l'amendement, puis de la résolution.

**Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.**

**L'amendement général est accepté à l'unanimité.**

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R140</h2>
---	---------------------	---------------

*Date de dépôt : 20 janvier 2020*

*Date de traitement : 9 mars 2021*

**Titre de la résolution : Pour des quartiers « verts » à Confignon**

Dépositaires : Nathalie von Gunten-Dal Busco (PDC), Barbara Marini-Lopes-Silverio (PDC), Nicolas Fournier (PDC), Rocco De Luca (PDC)

Considérant :

- Le changement climatique, l'urgence climatique déclarée par le canton de Genève, le plan climat de l'Etat de Genève et la planification territoriale communale ;
- L'importance d'une végétalisation quantitative et qualitative en termes de captation de CO2 sur le territoire ;
- L'importance d'une végétalisation quantitative et qualitative dans les quartiers, en termes de qualité de vie et de lutte contre les îlots de chaleur ;
- La marge de manœuvre importante qui revient aux collectivités publiques dans le cadre de l'aménagement des espaces publics ;
- La motion M 140 : Des espaces verts aux Cherpines et au Vuillonex, dont les principes ont été unanimement préavisés par la CAM et la CDEE dans le but d'en faire une résolution ;
- La volonté populaire de faire un éco quartier aux Cherpines ;

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 18 CM présents :

- Vouloir faire des quartiers de la Commune (existants et à venir) des quartiers « verts » exemplaires faisant la part belle à une végétalisation quantitative et qualitative, de préférence indigène, privilégiant les circuits courts, promouvant des solutions propices à l'exercice d'une mobilité douce des habitants (stationnements, véhicules partagés, dessertes en transports publics, espaces de co-working, etc.), favorisant les cultures (potagers urbains) et développant une transition équilibrée avec les espaces naturels déjà existants ;
- Vouloir associer les habitants et les associations de la commune dans les processus de réflexion sur ces aménagements.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La résolution amendée est acceptée à l'unanimité**

**16. P R 178 – Projet de résolution pour la réalisation du parc du Vuillonex, présenté par le CA**

**Mme von Gunten-Dal Busco** contextualise rapidement cet objet : le parc du Vuillonex est prévu dans le projet d'agglomération pour une réalisation en 2025. Le canton financera le chantier à hauteur de 5,6 millions, mais il est prévu que ce sera la commune qui assumera son entretien. Pour permettre au CA d'aller de l'avant dans les discussions avec l'Etat, nous vous remercions d'accueillir favorablement ce projet de résolution. En termes d'organisation, l'idée était de renvoyer ce sujet en TCR (toutes commissions réunies) juste avant le CM d'avril. Le CA invitera les services de l'Etat pour une présentation et un compte-rendu des ateliers publics qui se sont tenus antérieurement.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Fournier** juge cette résolution très positive, l'approche du CA de mettre tout le monde sur un même niveau d'information est bonne et le PDC suivra la proposition du CA.

**M. Reverchon** propose un renvoi en CDEE pour approfondissement, discussions, réflexions.

**M. Fournier** prévoit que la présentation annoncée soulèvera plusieurs questions, touchant plusieurs politiques publiques et amenant à plusieurs discussions. Le principe d'une TCR étant d'aborder tous les aspects, il ne voit donc pas en quoi le renvoi supplémentaire en CDEE apporterait quelque chose en plus. Il votera donc contre un renvoi en CDEE.

**Le renvoi en TCR est accepté à l'unanimité.**

**Le renvoi en CDEE est refusé à l'unanimité.**

**17. M 173 – Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la commune, déposée par Nicolas Fournier, Floriane Schmidt et Paul Eugster**

**M. Fournier** rappelle que la commune a lancé récemment un concours culturel pour que chacun puisse donner ses perceptions sur la pandémie et la crise sanitaire, il trouve l'idée excellente, mais la motion déposée par le PDC est un peu différente. La crise sanitaire ayant eu des effets délétères sur le moral des habitants, mettant à mal toutes les animations sociales et culturelles prévues et isolant toutes les tranches d'âge de la population. Les vaccins permettent cependant d'imaginer qu'un retour à une nouvelle normalité sera possible à plus ou moins long terme et sera l'occasion de réunir l'entier de la commune autour de projets qui pourront être soumis dans toutes les politiques publiques, rendant de la vie à notre commune, dès que la situation sanitaire le permettra. L'enjeu de cette motion est donc de demander au CA d'organiser, avec le CM, la CSSV et la CCC, un concours d'idées avec composition d'un jury et de s'engager à insérer une ligne dans le projet de budget 2022, pour financer le projet lauréat du concours.

**Le Président** demande donc de voter sur l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité des partis.

**Mme Tornare** constate que cette crise a vraiment affecté les jeunes, mais aussi les moins jeunes, et cette motion est une excellente idée pour redonner de la motivation en participant activement à différents projets proposés par la commune. Mais aussi une occasion pour les habitants de s'approprier leur espace. Demain Confignon se réjouit que les valeurs de collaboration puissent être partagées et est prêt à collaborer activement à la mise en place de ce projet. L'achat d'une sculpture pour la place du village entre totalement dans cette notion. Elle soutient totalement cette motion et souhaite approfondir ce sujet en commissions CCC et CSSV.

**M. Tournier** trouve que VdG est optimiste, néanmoins la fin de l'ère COVID n'est pas pour tout de suite. Il s'agit néanmoins d'y réfléchir quand même, raison pour laquelle il est proposé un renvoi en CSSV.

**Mme Stoffel** informe que le PLR se réjouit de cette motion et propose son renvoi en CSSV.

**Le Président** propose de passer au vote sur le renvoi à la CSSV.

**Le renvoi de la motion M173 à la CSSV est accepté à l'unanimité.**

**18. M 174 – Pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques sur la commune de Confignon, déposée par Xavier Francey, Nicole Roehrich et Isabelle Stoffel**

**M. Francey** explique avoir été interpellé par des habitants de la commune ayant récemment décidé de changer de véhicules pour des raisons écologiques. Aujourd'hui, rien n'est en place sur la commune pour ce type de véhicules, les seules bornes électriques étant situées sur le P+R à Bernex. Il y a déjà 1672 voitures électriques sur Genève et 49% des jeunes de plus de 18 ans pensent vouloir acheter un

véhicule électrique. La raison de cette motion est donc de pousser le CA à trouver des solutions pour cela.

**Le Président** demande donc de voter sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme von Gunten-Dal Busco** propose de compléter ce qui vient d'être dit et remercie le PLR pour le dépôt de cette motion. Le CA travaille déjà sur le sujet et confirme que régulièrement des demandes de communiers sont parvenues à la commune. Des contacts avec les prestataires ont été pris et le sujet est en cours de traitement.

**M. Fournier** propose, compte tenu de ce qui vient d'être dit par la conseillère administrative sur le sujet, de renvoyer au CA. Personnellement, il trouve extrêmement positif de développer ces bornes.

**Mme Tornare** trouve également que cela va dans le bon sens et demande si la localisation de ces bornes a déjà été étudiée ?

**M. Rupp** propose un renvoi en CDEE.

**M. Knight** approuve le renvoi au CA et pose la question de la voiture personnelle dans une optique de développement durable ?

**M. Mazzola** pose aussi la question du type de prestataire et demande au CA de privilégier ceux qui fournissent de l'électricité durable.

**Le Président** propose de voter sur le renvoi en CDEE ou au CA.

**Le renvoi en CDEE est refusé par 7 oui contre 11 oui pour un renvoi au CA.**

#### **19. R 175 – Couvrons l'autoroute à l'occasion de la construction de la 3<sup>ème</sup> voie, déposée par Félicien Mazzola, Martin Barcellini, Xavier Francey et Floriane Schmidt**

**M. Mazzola** indique qu'il s'agit d'une problématique sur laquelle notre attention a été attirée par les associations d'habitants, mais aussi par des courriers reçus de l'OFR et de M. Dal Busco en charge de la mobilité. Un travail collégial a été entrepris pour aboutir à cette résolution, signée par les 4 groupes ici présents. Il s'agit d'affirmer une position solide sur un long terme pour préserver les habitants et la nature de tout désagrément, nuisance et pollution éventuels. Il communique par ailleurs quelques retours positifs du canton sur les étapes à venir.

**Le Président** demande de voter sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Froidevaux** propose un renvoi en CAM pour discussions. Il est par ailleurs proposé de revoir le titre de cette résolution et de le modifier ainsi : Le CM de Confignon demande la couverture de l'autoroute.

**Mme Stoffel** indique que le PLR propose un renvoi au CA.

**M. Tournier** explique que VdG partage ce qui vient d'être dit et propose de voter sur le siège.

**Le vote sur le siège est accepté par 15 oui et 3 abstentions.**

**Le Président** ouvre le débat et passe la parole à **M. Reverchon** qui demande un renvoi en CAM.

**M. Kormann** rappelle qu'avec un vote sur le siège, il n'est plus possible de renvoyer en commission, mais **le Président** ajoute que formellement il est possible de renvoyer en commission en tout temps. Il passe au vote sur le renvoi en CAM. Puis sur la modification du titre de la résolution et enfin sur la résolution.

**Le renvoi en CAM est refusé par 5 pour, 7 contre et 6 abstentions.**

**La modification du titre de la R175 est acceptée par 10 oui, 2 non et 6 abstentions.**

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R175</h2>
---	---------------------	---------------

Proposition de résolution présentée par Félicien Mazzola, Martin Barcellini, Xavier Francey, Floriane Schmidt

*Date de dépôt : dimanche 22 février 2021*

*Date de traitement : 9 mars 2021*

### TITRE: LE CM DE CONFIGNON DEMANDE LA COUVERTURE DE L'AUTOROUTE

Considérant:

- L'expérience unanimement considérée comme réussie de la couverture de l'autoroute de contournement sur 2km, rendue possible par une mobilisation populaire de la commune durant plus de 20 ans, menée par Madame Jeanne Blanchet ;
- L'augmentation vertigineuse du trafic depuis 1993 et la construction prévue d'une troisième voie autoroutière véhiculant avec elle une augmentation des nuisances sonores ;
- Que la Confédération et le Canton sont responsables de la santé de la population et doivent prendre toutes les mesures visant à la protéger de la pollution et des nuisances sonores ;
- Le développement planifié du quartier des Cherpines, prévue à l'horizon 2025-2030 ;
- Le besoin d'espaces de détente en plein air supplémentaires pour les habitant.e.s du futur quartier ;
- La nécessité de ne pas se contenter de déclarations d'intention mais de prendre des mesures immédiates et fortes face à l'écroulement de la biodiversité à tous les niveaux ;
- L'importance de l'Aire et de son vallon, renaturé avec succès par les services de l'Etat, constituant un poumon de verdure ainsi qu'un lieu important de préservation et de développement de la biodiversité ;
- L'intérêt de relier des couloirs de faune à l'échelle de la région, comme en témoigne le retour du castor sur les bords de l'Aire ;
- La couverture annoncée de la zone Bernex-Bois-des-Mouilles, motivée par des motifs écologiques ;
- Les nuisances supportées depuis quelques années par la présence des véhicules de chantier de l'OFROU sur un terrain agricole totalement inadapté à cette activité ;
- Les nuisances que supporteront les habitant.e.s pendant le chantier de la troisième voie ;
- L'intérêt conjoint de la Confédération, du Canton, de la Commune et de ses habitant.e.s de pouvoir profiter de ces travaux de la 3ème voie pour proposer une plus-value pour les habitant.e.s comme pour la faune du Canton ;
- L'enjeu de relier au mieux les habitant.e.s des différentes parties de la commune, déjà fracturée par deux axes routiers.

Le Conseil municipal déclare par 16 oui, 0 non et 2 abstentions sur 18 CM présents :

- Apporter son soutien aux démarches citoyennes et du Conseil administratif visant à demander une couverture de l'autoroute de contournement dans le Vallon de l'Aire jusqu'au point de la route de Base, en favorisant le bien-être des habitantes et habitants actuels et futurs ainsi que les corridors biologiques pour la faune.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La R175, modifiée, est acceptée par 16 oui et 2 abstentions.**

**20. M 176 – Le 8 mars, c’est toute l’année, déposée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier**

**Mme Peradotto** rappelle que l’on parle beaucoup d’égalité, mais dans les faits les résistances perdurent. Le droit au salaire égal est ancré dans la constitution depuis 37 ans, la loi sur l’égalité, en vigueur depuis 22 ans, et pourtant les femmes gagnent encore toujours moins que les hommes...Le temps partiel reste l’apanage des femmes et au niveau politique, la question de la représentation des femmes est toujours d’actualité. Pourquoi est-il toujours aussi difficile de promouvoir l’égalité des genres et d’arriver à de véritables changements dans les faits ? Changer ce qui est si profondément ancré dans les habitudes depuis si longtemps au point d’être incorporé dans l’esprit même des femmes est une réponse possible, mais aussi la difficulté d’admettre et de renoncer à des privilèges. Comme le disait la conseillère fédérale Sommaruga, les femmes suisses ne doivent pas oublier qu’elles n’ont jamais rien obtenu gratuitement. Pour VdG la ténacité est de mise et agir dans la durée peut se faire à travers divers outils, elle propose de renvoyer cette motion à la CSSV.

**Le Président** demande de voter sur l’entrée en matière qui est acceptée à l’unanimité des partis.

**Mme Tornare** souligne que l’égalité femme/homme est un grand sujet et les femmes doivent se battre, car il y a encore du travail ! Même si à Confignon, nous sommes gâtées. Dans les écoles, la problématique est prise en compte, mais s’agissant des frais de garde, les parents devraient pouvoir s’organiser sans demander d’aides financières auprès de la commune. Enfin, elle tient à dire qu’il serait exagéré de considérer chaque ligne budgétaire dans une perspective de genre. Pour toutes ces raisons, Demain Confignon ne soutient pas cette motion et demande un vote sur le siège.

**Mme Stoffel** rappelle que le PLR de Confignon est représenté par 3 personnes, dont 2 femmes, ce qui montre que pour nous, le rôle de la femme est important à tous les niveaux. Nous ne sommes pas d’accord avec tous les points de la motion et nous souhaitons le renvoi en CSSV pour en parler.

**M. Fournier** va également dans le sens d’un vote sur le siège, les demandes figurant dans cette motion étant assez précises. La plus-value d’un renvoi en commission ne lui apparaît pas évidente, d’autant qu’il s’agit-là d’un domaine de la compétence du CA. Il propose donc un vote sur le siège et un renvoi au CA.

**Le Président** passe au vote sur le siège.

**Le vote sur le siège est accepté par 10 oui et 8 abstentions.**

**M. Fournier** a une proposition d’amendement au niveau de la 3<sup>e</sup> invite qui devrait reprendre la formulation de la 2<sup>e</sup> invite, à savoir « **étudie la possibilité d’assurer...** », ce qui laissera un peu de marge de manœuvre au CA dans le mécanisme de mise en œuvre sur ce point particulier.

**M. Mazzola** revient sur le fait que l’idée de cette motion, c’est surtout une proposition de dialogue et il y voit aussi un lien avec le point d’avant, soit le curé de Pontverre qui a accueilli J.-J. Rousseau en fuite et dont on parle abondamment, alors qu’une femme, Mme Blanchet, a été utilisée comme lampiste dans le combat jugé perdu d’avance pour la couverture de l’autoroute. Puis, il précise que lorsque l’on parle de « gender budgeting » ou sexospécifique, il ne s’agit pas d’étudier chaque ligne, mais d’avoir dans une vision générale un équilibre dans cet enjeu homme/femme.

**Le Président** passe au vote de la modification de la 3<sup>e</sup> invite, puis à celui de la M176 amendée.

**La modification proposée de la 3<sup>e</sup> invite est acceptée par 17 oui et 1 abstention.**

 <p>Commune de Confignon</p>	<p><b>Motion</b></p>	<p><b>M176</b></p>
---	----------------------	--------------------

Motion présentée par Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :  
Félicien Mazzola, Julie Peradotto, Vincent Tournier

*Date de dépôt : 21 février 2021*

*Date de traitement : 9 mars 2021*

### **Le 8 mars, c'est toute l'année**

Considérant :

- les importantes mobilisations féministes de mars 2019 et les mobilisations consécutives ;
- le besoin d'agir positivement pour réduire sur le long terme des inégalités persistantes entre femmes et hommes, et ce à tous les niveaux de notre démocratie ;
- l'impact important que peut avoir l'action d'une collectivité publique de proximité.

Le Conseil municipal, par 11 oui, 0 non et 7 abstentions sur 18 CM présents, demande que le Conseil administratif :

- Développe une démarche de « gender budgeting » qui vise à s'assurer que les filles et les garçons de Confignon bénéficient de prestations publiques équivalentes, y compris via les soutiens apportés aux associations sportives et culturelles ;
- Étudie la possibilité d'une prise en charge des frais de garde lors des séances du Conseil municipal, comme cela existe dans d'autres communes ;
- Etudie la possibilité d'assurer un deuxième pilier suffisant pour toutes les femmes qui assument des contrats à temps très partiel, notamment pour les cuisines scolaires et le parascolaire, et plus globalement s'assure de l'égalité entre femmes et hommes dans les emplois communaux ;
- Promeuve l'accès aux livres qui valorisent la construction de l'égalité de genre à travers une large variété d'activités, de rôles ou d'émotions pour les filles comme pour les garçons, par exemple à travers des projets spécifiques dans les crèches et écoles ou en lien avec la cabine-bibliothèque de la place du village ;
- Développe la formation continue aux questions de genre pour le personnel de la petite enfance et du parascolaire ;
- Propose au Conseil municipal un programme d'actions concernant l'égalité femmes-hommes.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La M176 amendée est acceptée par 11 oui et 7 abstentions.**

### **21. M 177 – Confignon, terre d'accueil, déposée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier**

**M. Mazzola** rappelle qu'une résolution présentée en faveur des réfugiés du camp de Moria avait été refusée par une majorité de ce CM, mais a tout de même eu des échos positifs au niveau de la

thématique. Il a pris connaissance depuis de l'association Bernex Accueille, voisine de Confignon, et trouverait intéressant de faire mieux connaître celle-ci et d'encourager les liens avec elle.

**Le Président** demande de voter sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Stoffel** propose un renvoi en CSSV et **M. Marti** y est également favorable.

**Le renvoi en CSSV est accepté à l'unanimité.**

## **22. PE – Pour des nuits tranquilles / une vie tranquille à Bernex Confignon**

**Le Président** explique que cette pétition a été adressée à Mme le Maire et au CM et comporte 25 signatures. Il lit les points saillants de celle-ci.

**M. Mazzola** informe que VdG souhaite renvoyer cette pétition à la CAM pour étudier cette problématique récurrente et pouvoir entendre ces pétitionnaires.

**M. Mottier** pense qu'il est normal d'écouter les pétitionnaires et Demain Confignon propose un renvoi à la CAM.

**M. Fournier** juge que les considérations apportées par cette pétition sont intéressantes et il rappelle le vote de la DM 892 lors du dernier CM pour un crédit visant à la mise en conformité des zones 30. Par ailleurs, depuis janvier 2021, la compétence sur le réseau non structurant est passée du canton aux communes dans le cadre de la gestion des routes. Un renvoi en CAM permettra donc une réflexion plus large sur les aménagements routiers en lien avec la vitesse.

**Le Président** passe au vote du renvoi en CAM.

**Le renvoi en CAM est accepté à l'unanimité.**

## **23. PE – Sauvons le parc des Evaux**

**Le Président** informe de la réception de cette pétition déposée par 5 associations et comportant 2952 signatures et adressée aux conseillers municipaux de 5 communes (VdG, Onex, Lancy, Confignon et Bernex). Il lit l'invite.

**M. Mottier** propose un renvoi en CAM.

**Mme Stoffel** constate que cette pétition reprend quasiment point par point la résolution de Demain Confignon, refusée ce soir. Elle comprend la problématique pour les pétitionnaires, rappelle qu'il en a déjà été énormément débattu et doute que les recevoir pour leur exposer notre argumentaire les satisfassent. En toute logique, cette pétition doit être classée.

**M. Rupp** transmet qu'Onex a refusé à l'unanimité le projet des Evaux.

**M. Tournier** répète qu'il lui paraît judicieux d'entendre ces pétitionnaires avant de se prononcer sur la résolution. C'est un droit d'être entendu avant que le CM ne se positionne, même si cela ne fera pas bouger les lignes. Il serait donc plutôt enclin à classer cette pétition.

**Mme Tornare** estime que les pétitionnaires devraient pouvoir être entendus.

**Le Président** propose de voter sur un renvoi en CAM.

**Le renvoi en CAM est accepté par 8 pour, 4 contre et 6 abstentions.**

**M. Fournier** relève que le traitement et l'audition des pétitionnaires étant acquis à la CAM, il demande au vu du matériel soumis, de leur demander s'ils sont réellement au courant du projet ?

## 24. Questions

Le **Président** informe avoir reçu 2 questions écrites qu'il va lire :

1.-aménagement COVID-mobilité douce, déposée par **M. Tournier** et adressée à **Mme Uldry Frossard**.

**Une réponse écrite sera faite.**

2.-suppression des cartes journalières CFF, déposée par **M. Mazzola** et adressée au CA.

**Mme Gabus-Thorens** répond s'être déjà positionnée sur cette question et avoir écrit aux CFF pour exprimer notre désaccord. **Réponse écrite sera faite.**

**M. Fournier** demande concernant les aménagements effectués sur la Place du Village si une réflexion complémentaire est en cours, notamment sur l'état de la fontaine ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond que les plantations seront faites en avril et que d'autres réflexions de végétalisation sont en cours. Le travail est toujours en cours.

**M. Marti** demande ce qu'il en est de la réponse à la question posée au dernier CM et **Mme Gabus-Thorens** répond que la réponse lui parviendra aussitôt que l'administration pourra le faire.

**M. Mazzola** a 3 questions à transmettre rapidement :

1.-Parking sauvage au 15 route de Soral : est-ce connu de la commune ?

2.-Des voitures ventouses restent toute la journée à hauteur du chemin de Mournalaz/Pralette : des zones bleues sont-elles envisageables ?

3.-Containers déposés chemin des Grands-Champs : connu du CA ou pas ?

**Mme Uldry Frossard** répond :

1.- Des appels réguliers nous parviennent et elle invite chacun à téléphoner à la Police municipale pour constater les infractions et mettre les amendes.

2.- Parking chemin de la Petite-Pralette : il est conseillé de photographier les plaques minéralogiques et d'alerter la Police municipale.

3.- Un examen de ces installations est en cours et un travail est fait avec l'OCAN.

**M. Mazzola** demande si pour la Place du Village, les commerçants ont été informés des aménagements en cours ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que **M. Morand** a été voir tous les commerçants avant les travaux pour leur expliquer la nature des aménagements.

## 25. Propositions individuelles et divers

Néant.

Le **Président** propose de maintenant passer au huis clos pour la demande de naturalisation.

## 26. Naturalisation (huis clos)

**M. Fournier** présente le dossier N° 2020.897

Il communique que la commission a donné un préavis positif à ce dossier, à l'unanimité.

Le **CM approuve le dossier à l'unanimité.**

Le Président lève la séance à 23H55.



Martin BARCELLINI

Président



Félicien MAZZOLA

Secrétaire

